

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SERRES-MORLAAS**DU 02.03.2026**

L'an deux mille vingt-six, le 02 mars, à 18 heures 30, sur convocation transmise le 23 février 2026, s'est réuni le Conseil Municipal de cette commune, conformément aux prescriptions de la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BREGEGERE Pierre, Maire.

Présents :

M Pierre BREGEGERE, Mme Monique ARDOY, Mme Laurence ARTIGUES, Mme Véronique COMBALBERT, M Léopold LABAT, M Francis LACRABERE, M Christophe LOUET, M Nicolas SAMBUSSY, M Nicolas SARTHOU, M Jean-Louis VIGNEAU.

Absent excusé ayant donné procuration : M Thomas BURON donne procuration à Mme Monique ARDOY.

Absents : M Bernard GUIVARCH, M Thomas LAUZIER, M Gérard SEINE.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 11

Mme Monique ARDOY a été désignée secrétaire de séance

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025
- Affectation des résultats

Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 03 février 2026.

Délibération n°1 : Commune : vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025

Pour l'approbation du CFU, le conseil municipal est placé sous la présidence de M Jean-Louis VIGNEAU.

Le Maire présente les résultats tels qu'ils ressortent du CFU et quitte la salle.

Le Conseil Municipal vote le CFU de l'exercice 2025 et arrête ainsi les comptes :

	Prévu	Report N-1	Réalisé	Résultat de clôture
INVESTISSEMENT				-43 559.60 €
Dépenses	1 486 967.00 €		532 621.73 €	
Recettes	1 404 736.41 €	82 230.59 €	406 831.54 €	
FONCTIONNEMENT				1 065 289.51 €
Dépenses	1 657 021.00 €		646 500.26 €	
Recettes	721 353.87 €	935 667.13 €	776 122.64 €	
RESULTAT GLOBAL				1 021 729.91 €

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°2 : Commune : affectation des résultats

Le Conseil Municipal, après avoir voté le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le CFU fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	129 622.38
- un excédent reporté de :	935 667.13
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 065 289.51
- un déficit d'investissement de :	43 559.60
Soit un besoin de financement de :	43 559.60

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :


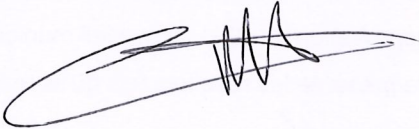
RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCEDENT	1 065 289.51
AFFECTATION (1068)	43 559.60
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	1 021 729.91
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	43 559.60

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Informations

- Conséquences de la tempête Nils
- Constitution du bureau pour les élections municipales

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées 2026/185 à 2026/186.

<p>Signature du Maire :</p> <p><i>ARJON Tonique</i></p> 	<p>Signature du/de la secrétaire de séance :</p> <p><i>CONBALBERT Veronique</i></p> 
--	---